



Conseil conciliation suite licenciement économique

Par pascal76

Bonjour,

J'aurais besoin d'un conseil à propos d'une conciliation pour indemnisation avant prud'hommes suite à un licenciement économique début avril. J'ai estimé que les critères n'ont pas été respectés.

Fin juin l'avocat de mon ex employeur fait une proposition à mon avocat. Les fonds devaient être à disposition fin juillet après signature des documents. Mais rien n'est venu, vacances obligent j'ai dû attendre fin août.

Fin août aucun retour et j'apprends le dépôt de bilan de cette entreprise de dimension internationale.

Décision de redressement ou liquidation le 25 novembre. En attendant les aides tombent pour payer les fournisseurs.

J'ai alerté plusieurs fois mon avocat mais il n'a pas semblé tenir compte de mes arguments. Je dois saisir maintenant les prud'hommes sachant que la loi travail a été adoptée.

Je pense que mon ex employeur a volontairement fait une promesse pour gagner du temps et mon avocat a manqué de sérieux.

J'ai besoin de conseils, quelle posture adopter ? changer d'avocat ? puis-je avoir accès à la proposition ?

Merci de votre retour.

Bien cordialement